



BULLETIN MUNICIPAL

HIVER 2021/2022

SOMMAIRE

1ère de couverture : Les bassins

2 Sommaire

3 Le mot du Maire

4 Résultats des élections municipales 2020

5 Trombinoscope de la municipalité

6 Résultats des élections départementales 2021

7 Résultats des élections régionales 2021

8 Etat-civil et Vie associative

9 Activités économiques (agriculture et hébergements touristiques)

10 Compte administratif 2020

11 Budget primitif 2021

12 Défibrillateur et Boîte à livres

13 Travaux réseau électrique et déploiement de la fibre optique

14 Informations générales et rappels –

14-15-16 – Brûlage - 2022 Année électorale – Autorisations d'urbanisme –
Recensement militaire - Bruits de voisinage

17 Les actions de l'Espace de Vie Sociale

18 4ème de couverture : Les gestes barrières

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.saint-hilaire-destissac.fr>

LE MOT DU MAIRE

Chères sainthilairoises, chers sainthilairois,

La situation sanitaire continuant à se détériorer, la municipalité a décidé de renoncer ponctuellement aux habituels moments de convivialité liés aux fêtes de fin d'année. Il ne sera pas organisé d'animation de Noël ni de cérémonie des vœux.

C'est l'un des moyens de se protéger, de nous protéger.

Les autres moyens faut-il le rappeler sont le respect des gestes barrières et la vaccination.

En contrepartie, un chèque cadeau a été offert aux familles avec des enfants en bas-âge et/ou scolarisés jusqu'en primaire et un assortiment de chocolat aux habitants âgés de 75 ans et plus.

Maintenant, je tiens à faire des remerciements.

D'abord au comité des fêtes qui, le 23 octobre 2021 en la salle des fêtes, entre 2 vagues de COVID 19, a organisé une soirée contes dans le cadre du Festival de la Vallée de la Crempse initié conjointement avec Beleymas et Villamblard.

Puis, mieux vaut tard que jamais, aux 6 couturières qui ont permis la distribution de 220 masques confectionnés ou en kit aux habitants de notre commune. C'était au début de la 1ère vague de COVID 19.

Ceci étant dit, je vous invite maintenant à lire ce bulletin qui contient bien d'autres informations relatives à la vie de notre beau village qui compte, à ce jour et d'après l'INSEE, 118 habitants.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Bonne fin d'année et meilleurs vœux à toutes et à tous de la part de la municipalité et des agents communaux.

Le Maire

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

15 mars et 28 juin 2020

Dordogne (24) - Saint-Hilaire-d'Estissac

	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus	Sièges restant à pourvoir
Conseil municipal	11	11	0

Résultats du 1^{er} tour

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elu(e)
Mme Lise MARIN	72	70,58	87,80	Oui
M. Pascal THIELIN	71	69,60	86,58	Oui
M. Paul CASADO	70	68,62	85,36	Oui
Mme Nelly REBEYROL	70	68,62	85,36	Oui
Mme Catherine THOMAS	68	66,66	82,92	Oui
Mme Béatrice MARTY	68	66,66	82,92	Oui
M. Jean-Claude DAREAU	65	63,72	79,26	Oui
M. Adrien KEMPF	65	63,72	79,26	Oui
Mme Valérie JEANNAILLAC	65	63,72	79,26	Oui
M. Alain DOCQUIN	62	60,78	75,60	Oui
M. Jérôme REBEYROL	52	50,98	63,41	Oui
M. Bernard DESSALLES	39	38,23	47,56	Non

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	102		
Abstentions	17	16,67	
Votants	85	83,33	
Blancs	0	0,00	0,00
Nuls	3	2,94	3,53
Exprimés	82	80,39	96,47

TROMBINOSCOPE DU CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Claude DAREAU
Japhet
Maire



Alain DOCQUIN
Grange du Bost
1er Adjoint



Lise MARIN
Lavaure
2ème Adjointe



Pascal THIELIN
La Sautonie
Conseiller municipal



Nelly REBEYROL
La Sautonie
Conseillère municipale



Paul CASADO
Le Bourg
Conseiller municipal



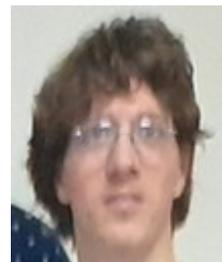
Béatrice MARTY
Jeambriaud
Conseillère municipal



Catherine THOMAS
Grange du Bost
Conseillère municipale



Valéry JEANAILLAC
Villamblard
Conseillère municipale



Adrien KEMPF
La Forge
Conseiller municipal



Jérôme REBEYROL
Japhet
Conseiller municipal

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

20 et 27 juin 2021

Résultats de la commune au 1^{er} tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Claudine FAURE M. Alain OLLIVIER	BC-DIV	18	18,00	42,86
Mme Bénédicte BOISVERT- FOURNAUD M. Thierry NARDOU	BC-SOC	13	13,00	30,95
M. Pierre JAUBERTIE Mme Fabienne LAFON	BC-UGE	11	11,00	26,19
	Nombre	% Inscrits	% votants	
Inscrits	100			
Abstentions	53	53,00		
Votants	47	47,00		
Blancs	0	0,00	0,00	
Nuls	5	5,00		10,64
Exprimés	42	42,00		89,36

Résultats de la commune au 2^d tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Claudine FAURE M. Alain OLLIVIER	BC-DIV	26	26,00	59,09
Mme Bénédicte BOISVERT- FOURNAUD M. Thierry NARDOU	BC-SOC	18	18,00	40,91
	Nombre	% Inscrits	% votants	
Inscrits	100			
Abstentions	50	50,00		
Votants	50	50,00		
Blancs	4	4,00		8,00
Nuls	2	2,00		4,00
Exprimés	44	44,00		88,00

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES

20 et 27 juin 2021

Rappel des Résultats de la commune au 1^{er} tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
<u>Mme Edwige DIAZ</u>	LRN	16	16,00	37,21
<u>M. Alain ROUSSET</u>	LUG	11	11,00	25,58
<u>M. Nicolas THIERRY</u>	LECO	5	5,00	11,63
<u>Mme Clémence GUETTÉ</u>	LEXG	4	4,00	9,30
<u>M. Nicolas FLORIAN</u>	LLR	3	3,00	6,98
<u>Mme Geneviève DARRIEUSSECQ</u>	LUC	3	3,00	6,98
<u>M. Eddie PUYJALON</u>	LDVD	1	1,00	2,33
<u>M. Guillaume PERCHET</u>	LEXG	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	100		
Abstentions	53	53,00	
Votants	47	47,00	
Blancs	0	0,00	0,00
Nuls	4	4,00	8,51
Exprimés	43	43,00	91,49

Résultats de la commune au 2^d tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
<u>Mme Edwige DIAZ</u>	LRN	15	15,00	31,91
<u>M. Alain ROUSSET</u>	LUG	14	14,00	29,79
<u>M. Nicolas THIERRY</u>	LECO	8	8,00	17,02
<u>M. Nicolas FLORIAN</u>	LLR	6	6,00	12,77
<u>Mme Geneviève DARRIEUSSECQ</u>	LUC	4	4,00	8,51

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	100		
Abstentions	50	50,00	
Votants	50	50,00	
Blancs	2	2,00	4,00
Nuls	1	1,00	2,00
Exprimés	47	47,00	94,00

ÉTAT CIVIL

DECES

Madame Monique MADIOT le 13 janvier 2020 à Saint-Léon sur l'Isle.
Madame MADIOT, âgée de 81 ans, élisait domicile chez sa fille au Bourg.

---ooOoo---

NAISSANCES

Pomeline HAZE le 24 janvier 2020 à Bergerac.
Ylian THIBAUT DESOMMES le 23 avril 2020 à Périgueux.
Martin MAURY le 24 janvier 2021 à Périgueux.
Honoré KEMPF le 3 février 2021 à Bergerac.

VIE ASSOCIATIVE

Le Comité des fêtes :

Le Comité des fêtes a organisé l'événement ci-contre
Encore une fois, qu'il en soit vivement remercié.
Pour apporter votre aide, n'hésitez pas à contacter
M. Pascal THIÉLIN au 06 16 05 17 18.



Le Scrabble de Saint-Hilaire-d'Estissac :

Le club de Scrabble est toujours en activité. Il se réunit généralement tous les jeudis à 14 heures à la salle des fêtes de la commune pour disputer en toute convivialité une partie « club ».
Si vous aimez le jeu de Scrabble, n'hésitez pas à faire un détour par la salle des fêtes ou à téléphoner à MME Angéline DAREAU au 05 53 80 81 72. A très bientôt.

OPÉRATION « MASQUES CITOYENS »

Dans le cadre de l'opération « Masques Citoyens » initiée par le Conseil départemental qui a fourni le tissu, l'élastique et le fil, c'est 220 masques en tissu « grand public » qui ont pu être distribués aux sainthilaireois(e)s entre les 4 et 10 mai 2020 soit sous la forme de kit à coudre (95) soit entièrement confectionnés (125) contribuant ainsi à notre protection sanitaire lors de la 1ère vague du COVID 19. Localement, cette opération a mobilisé une dizaine de bénévoles dont 6 couturières à savoir Catherine, Christine, Liliane, Lise, Marie-Claire et Sylvie.
Encore une fois qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

ACTIVITES ECONOMIQUES

AGRICULTURE

La Famille DELAGE possède une exploitation au lieu-dit Castanet qui compte aujourd'hui une trentaine d'hectares, sur lesquels elle cultive en agriculture biologique, du blé, de l'orge et du maïs, et élève une centaine de porcs sur paille nourris avec ses céréales.

Elle propose, sur commande, de la viande fraîche ainsi que des produits cuisines en vente directe, en colis, ou au détail. La viande est découpée et transformée sur place, par ses soins, dans un laboratoire agréé.



Découvrez la ferme de la Famille DELAGE et ses produits en vous rendant sur son site Internet à <https://fermedelage.fr/>

---ooOoo---

La Courte Échelle est une ferme bio installée au lieu-dit La Forge, au bord de la Crempse. Elle y produit des bières à partir de malts et de houblons locaux et il a été planté fraisiers, plantes aromatiques, houblons et arbustes de fruits rouges (cassis, groseilles, framboises, caseilles...).

Prochainement, la ferme va produire l'orge nécessaire à la fabrication des bières ainsi que des fruits frais et des plantes aromatiques, transformés en sirops, confitures, sorbets, tisanes... Les houblons de la ferme entreront dans la fabrication des bières au fur et à mesure de l'augmentation de sa production.

La Courte Échelle n'occupe qu'une partie des terres et bâtiments de La Forge. L'ensemble a été acheté par Terre de Lien et est partagée entre 5 jeunes paysans : Hermine et Adrien produisent bières, fruits et plantes aromatiques, Manon et Clément produisent du pain à partir de leurs céréales et Boris produit du lait de chèvre. Le tout en bio



Vous trouverez tous ces produits directement sur place les mardis et vendredis en fin d'après midi, dans le café paysan installé à la ferme.

Découvrez la Ferme de La Courte échelle et ses produits en vous rendant sur son site Internet à <http://lacourteechelle.bio/>

HERBERGEMENTS TOURISTIQUES

- ✓ Gîtes de vacances au lieu-dit la Sautonie, hôte : M. Bernard DESSALLES
- ✓ Gîtes de vacances au lieu-dit Japhet, hôte : M. Wilfried CHAUSSIER
- ✓ Gîte de vacances au lieu-dit Grange du Bost, hôte : Mme Catherine THOMAS
- ✓ Gîte de vacances au lieu-dit Campagnac, hôte : M. Olivier DESCROIX

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Section Fonctionnement

Recettes :	101 347,45 €
Redevances domaine	508.60
Impôts et Taxes	54 480.33
Dotations de l'Etat	30 114.93
Loyers communaux et S d F.	14 465.19
Produits exceptionnels	1 750.00
Dépenses :	76 761,42 €
Charges générales	17 378.73
Charges de personnel	29 996.48
Autres charges	18 938.25
FNGIR + AC	8 521.00
Charge exceptionnelle	476.96
Opération d'ordre	1 450.00

Les résultats de 2020 sont :

Section de fonctionnement :

Résultat N : 101 347,45 - 76 761,42 = **24 586,03 €** + Excédent N-1 : **7 868,50 €** = **+ 32 454,53 €**

Section d'investissement :

Résultat N : 87 762,62 - 59 763,92 = **+ 27 998,70 €** + Excédent N-1 : **1 831,28 €** = **+ 29 829,98 €**

Les travaux d'investissements réalisés au cours de l'année 2020

Réseau eaux pluviale du Bourg : 51 478,68 €

Adressage : 6 397,24 €

Abattage d'arbres à Campagnac pour ouverture d'un chemin : 750,00 €

Réparation d'une marche à l'autel de l'église : 558,00 €

En section de fonctionnement, les charges générales se répartissent ainsi :

Eau-Electricité-carburant, Petites fournitures d'équipement et administratives, Produits d'entretien, Crédit-bail photocopieur, Télécommunications, Fêtes et cérémonies, Timbres, Taxes foncières, Cotisations, Abonnements, Indemnités percepteur, Contrats de maintenance, Assurances, Entretien matériel-voirie-terrains et bâtiments.

Les autres charges de gestion courante se répartissent ainsi :

Indemnités du Maire et des Adjointes, Service Incendie, Participation aux différents syndicats intercommunaux, Participation accompagnement enfants bus RPI, Participation associations (SPA - Clubs sportifs ...)

BUDGET PRIMITIF 2021

Taxe Foncière (Bâti)

33,13

Taxe Foncière (Non Bâti)

25,93

Le produit attendu de la fiscalité locale directe est de **44 756,00 €**

Section de Fonctionnement

Recettes :	131 957.53 €
Redevance domaine public	500.00
Impôts et Taxes	61 642.00
Dotations de l'Etat	26 229.00
Loyers communaux et S d F.	10 710.00
Produits exceptionnels divers	422.00
Excédent N-1	32 454.53

Dépenses :	131 957.53 €
Charges générales	35 145.00
Charges de personnel	36 270.00
Autres charges (gestion courante)	22 333.00
Intérêts d'emprunts	272.00
Dépenses imprévues	5 000.00
FNGIR	8 521.00
Virement à l'investissement	<u>24 416.53</u>

Section d'Investissement

Recettes :	79 899,51 €
Cautions	1 160.00
Subventions	24 493.00
Virt de la section fonction ^t	<u>24 416.53</u>
Excédent N-1	29 829.98

Dépenses :	79 899,51 €
Charges financières	6 324.00
Travaux d'équipement	71 215.51
Eclairage Public	1 200.00
Cautions	1 160.00

En section de fonctionnement, les charges générales se répartissent ainsi :

Eau-Electricité-carburant, Petites fournitures d'équipement et administratives, Produits d'entretien, Crédit-bail photocopieur, Télécommunications, Fêtes et cérémonies, Timbres, Taxes foncières, Cotisations, Abonnements, Indemnités percepteur, Contrats de maintenance, Assurances, Entretien matériel-voirie-terrains et bâtiments.

Les autres charges de gestion courante se répartissent ainsi :

Indemnités du Maire et des Adjoints, Service Incendie, Participation aux différents syndicats intercommunaux, Participation accompagnement enfants bus RPI, Participation associations (SPA - Clubs sportifs ...)

INSTALLATION D'UN DÉFIBRILLATEUR

Pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, la commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur automatique externe (DAE). Il a été installé au centre du village sur le mur extérieur de la mairie à mi-distance de la salle des fêtes et de l'église et sur le parcours du chemin de randonnée.

Le samedi 11 septembre 2021 à 10 heures, les habitants de la commune de Saint-Hilaire-d'Estissac étaient conviés par la municipalité pour assister à la présentation de l'appareil, à une initiation à son utilisation et à sa mise en service par le représentant régional de ALTER DOKEO.

Le défibrillateur est un dispositif médical aidant à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, il contribue à augmenter significativement les chances de survie. Afin d'être utilisé par le plus grand nombre, il est portatif et intuitif. Dès son ouverture, des messages vocaux donnent la marche à suivre, étape par étape, selon que la victime est un adulte ou un enfant.



Toutefois, l'arrêt cardiaque conduisant à une mort certaine s'il n'est pas traité, il est donc primordial d'appeler à l'aide immédiatement et d'alerter les services de secours d'urgences (15 - 18 ou 112).

BOÎTE A LIVRES

Lors de sa séance du 9 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé d'installer une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique publique désaffectée depuis plusieurs années.

L'ancienne cabine téléphonique, visible depuis la Mairie est adossée à la façade de l'ancien presbytère et facilement accessible depuis la route du Bourg.

Comment fonctionne une boîte à livres ?

Lorsque la boîte à livres est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage. Elle est accessible 24h/24 et 7j/7.

Elle sera opérationnelle à partir du printemps.

PROJET DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE DÉPOSE DE LIGNES ELECTRIQUES PAR ÉNÉDIS

Le projet consiste à l'amélioration de la distribution d'énergie électrique par la modification de lignes aériennes et souterraines et la pose de nouveaux postes au sol.

Sur le plan technique, les nouvelles lignes à poser engendront une sécurisation des ouvrages existants.

ENEDIS prévoit l'enfouissement d'une nouvelle ligne sur le domaine public en bordure de la Route de l'Estissac et du chemin de Lavaure qui impactera momentanément les lieu-dits Leybardie et Lavaure et la dépose de la ligne aérienne qui traverse le domaine privé au Nord du Bourg entre les lieu-dits Goiran / la Rigaudie et Grange du Bost.

Les travaux qui ont commencé en novembre doivent s'achever dans le courant du 1er semestre 2022.

DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT PAR CIRCET

L'entreprise CIRCET, désignée par le Syndicat Périgord Numérique chargé par le Département de la conception et de la réalisation du réseau pour passer du Haut Débit au Très Haut Débit en déployant la fibre optique d'ici à 2025, débutera sa phase d'étude en janvier 2022 par « un relevé de boîtes aux lettres » qui durera 6 mois environ.

Cette opération consiste à faire un relevé précis des bâtiments susceptibles d'être « fibrés ». Elle sera effectuée en partie depuis la voie publique par des hommes et des femmes clairement identifiés qui se déplaceront sur tout le territoire de la commune.

Parallèlement, il sera effectué un « relevé infrastructure » pour identifier les obstacles éventuels à la viabilisation du réseau (élagage par exemple...).

A l'issue de ces opérations, CIRCET procédera au tirage des câbles puis au raccordement de la fibre optique. Sur Saint-Hilaire-d'Estissac, CIRCET a prévu 1 km de réseaux pleine-terre, 1,1 km de réseaux souterrains et 25 km de réseaux aériens.



INFORMATIONS GENERALES ET RAPPELS

Le brûlage des déchets verts et ménagers INTERDITS

Entre le 1^{er} mars et le 30 septembre

Arrêté préfectoral n°24-2017-04-05-001

Pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage.

(Arrêté complet consultable sur le site de la préfecture)

Le brûlage à l'air libre **des déchets autres que les déchets verts**
Est totalement interdit sur l'ensemble du département de la Dordogne.

RAPPEL

Réglementation des brûlages à l'air libre des déchets verts

Interdiction totale de brûler les déchets verts :

- Dans les zones sensibles à la dégradation de la qualité de l'air (communes de : Bergerac – Cours de Pile – Couze et St Front – Lalinde – Périgueux)
- Sur tout ou parties du territoire présentant des épisodes de pollution de l'air ambiant prévus ou constatés
- Sur arrêté du Maire prescrivant l'interdiction des brûlages qui présentent des nuisances pour le voisinage ou des risques pour l'environnement ou en cas de circonstances météorologiques défavorables (sécheresse prolongée, vents violents...)
- **Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes** ont **interdiction totale** de brûlage de leurs déchets verts

Hors les situations d'interdiction ci-dessus, **le brûlage à l'air libre des déchets verts est toléré sous réserve du respect des modalités suivantes :**

- Le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit au minimum 3 jours avant la date prévue.
- Seuls les propriétaires des terrains et leurs ayant-droit dûment mandatés sont autorisés.
- **Pendant la période du 1^{er} octobre au dernier jour de février et entre 10h00 et 16h00**
- **Les brûlages en tas ou en cordons sont réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**
- **Si la force du vent est inférieure à 20 Km/h**

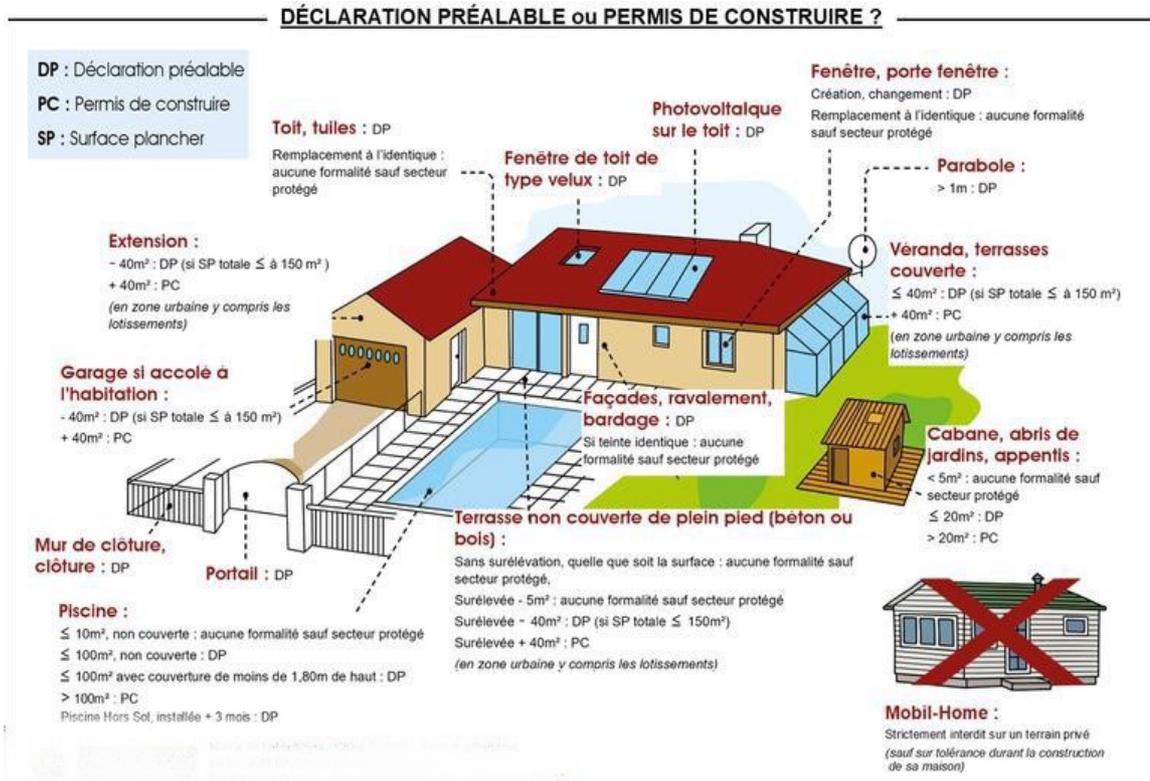
La réglementation pour la pratique des écobuages est très spécifique. Nous vous demandons de consulter l'arrêté préfectoral dans sa totalité. De même pour les règles à respecter dans le cadre des obligations légales de débroussaillage.

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposent aux sanctions telles que prévues au Code Forestier ou au Code la Santé Publique.

2022 ANNEE D'ELECTIONS



LES AUTORISATIONS D'URBANISME



RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :
Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92

email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr

ou consulter le site internet : <http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)



LES BRUITS DE VOISINAGE

Règlementation des bruits de voisinage
ARRETE PREFECTORAL du 2 juin 2016 abrogeant l'arrêté du 7 octobre 2015
(Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture)

Travaux effectués par des particuliers sur leur propriété

Tableau des horaires pour effectuer les travaux :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h00	14h30 – 19h30
Mardi	8h30 - 12h00	14h30 – 19h30
Mercredi	8h30 - 12h00	14h30 – 19h30
Jeudi	8h30 - 12h00	14h30 – 19h30
Vendredi	8h30 - 12h00	14h30 – 19h30
Samedi	9h00 - 12h00	15h00 – 19h00
Dimanche et jours fériés	10h00 – 12h00	INTERDICTION

Travaux effectués par des entreprises chez des particuliers ou en domaine public

Tableau des horaires pour effectuer les travaux :

Lundi	7h00 à 20h00
Mardi	7h00 à 20h00
Mercredi	7h00 à 20h00
Jeudi	7h00 à 20h00
Vendredi	7h00 à 20h00
Samedi	8h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés	INTERDICTION TOTALE

Des dérogations sont accordées pour les exploitants agricoles pendant la période de récolte et de traitement comme suit :

Lundi	5h00 à 23h00
Mardi	5h00 à 23h00
Mercredi	5h00 à 23h00
Jeudi	5h00 à 23h00
Vendredi	5h00 à 23h00
Samedi	5h00 à 23h00
Dimanche et jours fériés	7H00 à 20h00

Nous demandons à tous de respecter ces horaires
Le non-respect peut entraîner une contravention

Les actions

de L'Espace de Vie Sociale

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
P'TITE FRIP 9H-12H 13H30-17H	MARCHE A partir de 9H	POINT INFO ET POINT INFORMATIQUE 10H-12h SOUTIEN A LA SCOLARITE 10H-11H30	POINT INFO ET POINT INFORMATIQUE 10H-12h POINT INFORMATIQUE MAURENS 14H-16h	CAFE DES BEBES 10H-11H30 P'TITE FRIP 9H-12H 13H30-18H
POINT INFO ET POINT INFORMATIQUE 10H-12h CHAT TIME 15H-16H30 Echec 18H15-19h30	POINT INFO ET POINT INFORMATIQUE 10H-12h COUP DE POUCE EDUCATIF 16H30-18H30	ATELIER THEATRE 14H30-16H ATELIER CREATIF 14H30-16H PARLONS OCCITAN 18H30-20H	FIL ET BLABLA 14H-16h SOUTIEN A LA SCOLARITE MAURENS 16H30-18H Point informatique 18H-19H30	COUP DE POUCE EDUCATIF 16H30-18H30 JEUX 18H-20H 1ER/3ème DU MOIS

POINT INFO : 15 AV Edouard Dupuy

BUCUET : 55 RUE Gabriel Reymond

24100 VILLAMBLARD

TEL : 05 53 81 33 62

MAIL : soutienpartageevasion@gmail.com

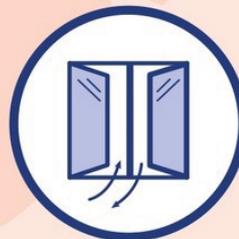
INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Porter un masque
à l'intérieur (chirurgical
ou en tissu de catégorie 1)**



**Aérer chaque pièce
10 minutes toutes
les heures**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique**

